

The last desk file - from Dag Hammarskjöld's desk in his office, found afte...

HS L 179:176a



National Library
of Sweden

Dag Hammarskjöld's saml.

The last "desk-file" - 61

20 July

Bizerte

French notes sent to D.H. by Permanent
Mission of France to the U.N.

MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Judi 20 Juillet

Mon cher Secrétaire Général,

Veuillez trouver ci-joint,
pour votre information, le texte -
dont je vous ai fait part à
l'heure - de la note remise
aujourd'hui par notre
Ambassade à Tunis à
M. Mokadem.

Bien sincèrement à vous

Smill

Tunis, le 20 juillet 1961

Par une note remise le 18 juillet par l'Ambassade de France, le Gouvernement français a mis en garde, de la manière la plus sérieuse, le Gouvernement tunisien contre la tentative annoncée par lui de paralyser la base de Bizerte par des manifestations populaires et des mesures de force. Il indiquait en même temps qu'il était contraint de prendre toutes dispositions pour assurer l'inviolabilité des installations aussi bien que la liberté des communications entre celles-ci. Le Gouvernement français, profondément désireux d'éviter tout incident, devait rejeter à l'avance sur les autorités tunisiennes la responsabilité de tout acte de violence et exprimait l'espoir que le Gouvernement tunisien voudrait éviter toute action de nature à aggraver la situation.

En dépit de cette mise en garde et contrairement aux espoirs formulés par le Gouvernement français, la situation s'est, depuis la remise de la note précitée, gravement détériorée, dans des conditions qui mettent directement et exclusivement en cause la responsabilité du Gouvernement tunisien.

Le 19 juillet, à partir de 7 heures du matin les autorités tunisiennes ont fait établir 14 barrages sur les routes par lesquelles sont assurées les communications entre les différents éléments de la base stratégique. Ces barrages étaient tenus par des éléments civils encadrés par l'armée tunisienne et la Garde Nationale. Ils s'opposaient par la force à toute circulation.

.../

En présence d'une telle situation, le Gouvernement français annonçait en fin de matinée sa décision d'envoyer les renforts nécessaires pour assurer la sécurité des installations de la base.

Les forces tunisiennes ont, à 15 heures 25, ouvert le feu sur un hélicoptère de la base. Les forces françaises n'ont pas riposté.

A la même heure, les troupes tunisiennes procédaient à l'isolement de l'hôpital français.

A 16 heures, les forces tunisiennes plaçaient des armes automatiques en batterie à proximité immédiate et dans l'alignement de la piste du champ d'aviation. A 16 heures 35, elles mettaient en batterie dans un emplacement voisin, cinq canons de 105 mm.

A 17 heures 10, des avions français décollant de l'aérodrome étaient l'objet de tirs d'armes individuelles. Les forces françaises n'ont pas riposté.

A partir de 18 heures 15, des avions et des renforts français arrivant à l'aérodrome ont été pris à partie par des armes tunisiennes.

C'est seulement une demi-heure plus tard, à 18 heures 45, que répondant à ces tirs, une patrouille aérienne française a pris à partie les armes automatiques tunisiennes en action à proximité immédiate de la piste.

A 19 heures 05, des mortiers et des canons de 105 tunisiens ont ouvert le feu et atteint la base en plusieurs points, faisant 30 blessés, dont dix graves. Les forces françaises ont alors riposté.

A 19,heures 50, les forces tunisiennes ont commencé à barrer le chenal du Goulet, interrompant ainsi les communications de la base vers la mer.

A 4 heures du matin, le 20 juillet, des canons tunisiens ont rouvert le feu sur l'aérodrome.

Vers 5 heures, l'arsenal a été l'objet d'une série d'attaques qui ont contraint les forces françaises à riposter.

De nouvelles attaques contre les installations françaises ont ensuite obligé le commandement français à prendre les mesures de défense appropriées.

Ainsi, tout au long de la journée du 19 juillet et de la nuit du 19 au 20, les autorités tunisiennes ont pris l'initiative d'actes d'agression délibérés contre les installations et les forces françaises. Ces dernières, après avoir longtemps attendu, ont été contraintes à riposter, alors qu'elles se trouvaient dans une situation évidente de légitime défense.

Une nouvelle fois, de manière solennelle, le Gouvernement français met le Gouvernement tunisien en garde contre l'action qu'il a entreprise de propos délibéré et dont il porte l'entière et exclusive responsabilité.

Le Gouvernement français est obligé de prendre dès maintenant de nouvelles dispositions pour assurer la défense de la base.

Il fait appel au Gouvernement tunisien pour que celui-ci mette un terme à des attaques dont la poursuite pourrait avoir des conséquences incalculables.

.../

Il est prêt pour sa part à donner les instructions nécessaires pour que soient discutées avec les autorités tunisiennes des conditions dans lesquelles un cessez-le-feu pourrait être immédiatement décidé ./.

L'Ambassade de France présente ses compliments au Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères et a l'honneur, d'ordre de son Gouvernement, de lui faire la communication suivante :

Au cours de la déclaration qu'il a faite le 17 juillet à Tunis devant l'Assemblée Nationale, le Président de la République tunisienne a indiqué qu'à partir du 19 juillet des dispositions seraient prises pour " reprendre la bataille au point où il l'avait laissée le 17 juin 1958 avec les moyens et les procédés mis en oeuvre au lendemain de l'affaire de Sakiet ".

Le Gouvernement français a déjà marqué, dans les communications faites par le Chargé d'Affaires de France, le 13 et le 16 juillet, qu'une solution au problème de Bizerte ne saurait être recherchée dans une atmosphère de passion ni sous la menace de manifestations populaires. Si au contraire la situation redevenait normale, sans menace ni mise en demeure, une réponse serait adressée au message que le Président Bourguiba a fait remettre au Général de Gaulle le 7 juillet.

Le Gouvernement français ne peut que constater que les mesures annoncées par le Président de la République tunisienne visent, non pas au rétablissement d'une situation normale, mais bien au contraire à une aggravation de la tension.

.../

Il tient à mettre en garde, de la manière la plus sérieuse, le Gouvernement tunisien contre les conséquences possibles d'une telle tentative. Celle-ci, au surplus, ne peut avoir pour effet que de retarder toute discussion au sujet de la base de Bizerte, discussion qui a été prévue par l'échange de lettres du 17 juin 1958 et dont le Gouvernement français persiste à souhaiter l'ouverture.

Devant les menaces de plus en plus pressantes dont la base de Bizerte est l'objet, le Gouvernement français est contraint de prendre toutes dispositions pour assurer l'inviolabilité des installations aussi bien que la liberté de communication entre celles-ci.

Le Gouvernement français a relevé d'autre part que, dans son discours précité, le Président de la République tunisienne avait annoncé que des éléments de l'armée tunisienne franchiraient la frontière du Sahara en direction de Garet el Hamel. Il ne peut, ici encore, qu'attirer l'attention du Gouvernement tunisien sur la gravité d'une telle incursion au-delà de la frontière tunisienne, à laquelle les forces françaises stationnées dans la région, ne pourraient que s'opposer.

Le Gouvernement français demeure profondément désireux d'éviter tout incident. Il est contraint de rejeter à l'avance sur les autorités tunisiennes la responsabilité de tout acte de violence. Il espère que le Gouvernement tunisien voudra bien mesurer les dangers de la situation et éviter toute action de nature à l'aggraver.

Le Gouvernement français est obligé également de déclarer que l'action annoncée par le Gouvernement tunisien risque de compromettre gravement la coopération franco-tunisienne dans tous les domaines, coopération dont pourtant le Président de la République tunisienne a tenu à dire, dans son discours, qu'il y demeurerait attaché en même temps qu'à l'amitié entre les deux pays. Le Gouvernement français ne peut concevoir comment le maintien de cette coopération, à laquelle il est lui aussi attaché, pourrait se concilier avec les tentatives de force qui sont maintenant annoncées et qui font l'objet de la présente note.